

La radio communautaire en Afrique

Jacques Soncin*

Il faut d'abord revenir sur l'histoire de la radio. Jusque dans les années 80, il n'existait dans le monde que les radios publiques et les radios commerciales, là où la législation n'avait pas imposé le monopole des ondes. Il y avait bien quelques radios pirates qui militaient pour la libération des ondes, mais il s'agissait d'un phénomène marginal. C'est au cours des années 70 et 80, en Europe et au Canada, que l'audiovisuel va sortir de la tutelle de l'Etat et qu'un secteur nouveau va émerger : les radios communautaires ou associatives. En France, François Mitterrand accède à la présidence en mai 1981 et met immédiatement fin au monopole. Dans d'autres pays européens, cette catégorie de radios est apparue à peu près à la même époque, notamment en Belgique et en Italie. À partir de ce moment, il existe trois secteurs de la radio : Le secteur public, financé par le budget de l'Etat et parfois par un impôt spécifique, la redevance ; le secteur commercial, à but lucratif, qui assoit sa richesse sur la publicité ; le secteur associatif qui survit grâce aux subventions, aux partenariats avec les ONG, au soutien des collectivités locales, à l'implication des auditeurs et aux cotisations des animateurs. En fait, économiquement, c'est le secteur le plus fragile. C'est aussi le plus chargé de passion, et de mission. En Afrique, c'est à partir des processus de démocratisations, à la fin des années quatre-vingt et au cours des années quatre-vingt-dix que ces nouvelles radios apparaissent. Une première vague a surgi avec les radios rurales, qui sont en réalité une décentralisation des radios nationales, avec le soutien de l'Acct, ancêtre de l'agence de la francophonie. Mais deux événements politiques majeurs vont dopper l'émergence et le développement de ce nouveau média : la chute de l'apartheid en Afrique du Sud et la fin de Moussa Traoré au Mali. Ces deux révolutions vont entraîner la mise en ondes massives de radios libres, soutenus par les pouvoirs qui en sont issus. Très rapidement, une fédération de radio se constitue dans chacun de ces pays : la Ncrf en Afrique du Sud et l'Urtel au Mali. Les radios libres, associatives ou communautaires ont une caractéristique particulière, ce sont des stations de proximité. À ce titre elles ont un avantage déterminant par rapport à tous les autres médias : elles parlent la langue utilisée et comprise dans le bassin d'écoute, de plus, contrairement à la presse écrite, les informations diffusées contournent l'obstacle de l'illettrisme, enfin, la radio, grâce à la synergie internationale et par sa nature est un instrument relativement bon marché, surtout en comparaison aux autres. Ces trois éléments positifs expliquent l'engouement pour la radio communautaire et son développement massif et rapide, dès lors que les entraves institutionnelles à leur constitution se sont affaiblies ou ont même parfois disparu. Il faut ajouter que les radios africaines, organisant la solidarité et permettant de ne pas laisser les radioteurs seuls face à leurs problèmes. Ces nouveaux médias ont immédiatement rendu des services inappréciables. Informer, éduquer et divertir, tel est le plus triptyque habituellement dévolu à la radio. Mais, en plus, ces radios associatives, en mettant en œuvre des systèmes interactifs, en mobilisant de nombreux bénévoles et en organisant l'association gestionnaire de la radio, provoquent de véritables dynamiques locales. En remplissant leurs missions, elles élèvent le niveau d'information de la population, bien sûr dans le domaine national et international, mais surtout elles apportent une dimension qui n'était plus prise en compte par personne, sauf un presse-papier, qui ne touche que les lettres, quand elle existe : l'information locale. Il faut aussi insister sur le domaine culturel, en permettant aux nouveaux talents d'accéder à un premier public. Ces radioteurs ont acquis un véritable savoir faire et ce sont sans doute eux qui connaissent le mieux les impératifs et les standards de la communication locale. Tous ceux et celles qui veulent trouver des créneaux de communication touchant réellement le terrain doivent tenir compte de ces nouvelles compétences professionnelles et doivent impérativement les utiliser pour créer leurs messages. Je pense là, évidemment aux ONG, qui se sont fixées des missions dans les différentes réalités de terrain. Mais ces institutions doivent nécessairement casser avec le schéma catastrophique : associatif =

bénévole = gratuit. Les radios ont besoin de faire payer les services qu'elles rendent et les ONG doivent inscrire le coût de la communication dans le budget de leurs missions. Elles doivent les rémunérer à un juste prix. Ce faisant, elles ne font pas seulement acte de justice mais, en permettant aux radios de proximité de vivre, elles aident à la progression et au développement des populations qui sont concernées par ces radios. Et ce n'est pas peu.

* Ex président de l'Union des Radios Communautaires de l'Aire Francophones (URCAF).